

Aide à la mobilité internationale des doctorants de l'ED Galilée

Appel d'offre 2023

Objectifs

L'encouragement à la mobilité internationale des doctorants fait partie des objectifs de l'École doctorale « Sciences, Technologies, Santé – Galilée ». A cet effet et conformément à la décision prise par le conseil du 4 novembre 2016, l'École doctorale Galilée lance son 6ème appel d'offre d'aide financière à la mobilité internationale sortante des doctorants inscrits à l'ED Galilée.

Types de mission, durée et financement

Les missions financées par ces crédits doivent correspondre à des missions de **1 à 4 semaines** maximum pour un **travail de recherche**, c'est-à-dire **hors école, conférences ou congrès**. Ces missions internationales doivent préférentiellement s'appuyer sur des partenariats/collaborations existants ou émergeants avec le laboratoire étranger. Par ailleurs ce laboratoire étranger ne peut pas être le laboratoire de thèse de co-tutelle.

Ces missions doivent se dérouler IMPÉRATIVEMENT entre le **1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} octobre 2023**.

Si la mission financée se déroule dans le cadre d'un séjour dans le laboratoire d'accueil qui dépasse les 4 semaines, le montant accordé sera calculé sur la base d'une durée maximale de 4 semaines.

Sont éligibles tous les doctorants régulièrement inscrits à l'USPN (Université Sorbonne Paris Nord) et qui effectuent leur travail de recherche dans un laboratoire de l'USPN. Une priorité sera, si nécessaire, donnée aux doctorants de 1^{ère} et 2^{ème} année et à ceux n'ayant pas bénéficié de ce financement l'année dernière.

Le financement concerne :

- Les frais de transport entre la France et le pays d'accueil (train, avion).
- Les frais de séjour dans le pays d'accueil.

Modalités de mise en place

- Le montant total consacré par l'ED à cet appel d'offre est compris entre 5000€ et 7500€.
- **L'ED prend en charge un maximum de 50% des frais de mission** et sur la base d'un montant plafonné, l'autre partie devant être prise en charge par des financements gérés

par le laboratoire de l'USPN. L'ED effectuera auprès du laboratoire de l'USPN, le versement du montant accordé une fois la mission effectuée et à l'appui des justificatifs (virement compte à compte).

- Ce dispositif étant aligné sur l'exercice budgétaire 2023 de l'Université, les justificatifs devront impérativement être envoyés au secrétariat de l'ED **avant le 10 octobre 2023**. **Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.**
- Le doctorant, après avoir eu l'accord de l'école doctorale, devra se rapprocher de son laboratoire afin d'effectuer les démarches administratives concernant sa mission (ordre de mission notamment).
- Pour chaque demande, la prise en charge financière de l'ED sera calculée en fonction du montant demandé et du nombre de dossiers déposés. La validation et éventuellement la sélection des dossiers seront effectuées par le bureau de l'ED.

Composition du dossier de candidature

- Un argumentaire d'une page maximum décrivant l'objet de la mission et son programme scientifique, son positionnement vis-à-vis du partenariat existant ou à venir avec le laboratoire étranger, sa plus-value pour le doctorant et plus généralement pour l'USPN.
- Le budget prévisionnel **en détaillant** les frais de transport et les frais de séjour.
- Le fichier excel **ci-joint** récapitulant l'ensemble des informations.

L'argumentaire et le budget prévisionnel (**un seul document en pdf**) ainsi que le fichier excel devront être envoyés à la direction de l'ED (directeur-ecoledoc-galilee@univ-paris13.fr) avec le secrétariat de l'ED (ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr) en copie.

Date limite de l'envoi du dossier par mail : lundi 28 novembre 2022

La direction de l'ED Galilée

